



**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE  
UPA**

---

R.124/31/08

**Résolution  
sur  
La situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en  
Somalie et au Zimbabwe**

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 31<sup>ème</sup> Conférence à Kampala (Ouganda) les 29 et 30 Novembre 2008,

*Préoccupée* par la situation qui prévaut au Zimbabwe, en Somalie et dans l'Est de la République Démocratique du Congo ;

*Considérant* qu'elle ne peut rester insensible aux souffrances qu'endurent les populations victimes de crises de tout genre ;

a) Concernant la situation au Zimbabwe :

*Exprime* sa profonde inquiétude face à la situation économique et sociale difficile de la population au Zimbabwe qui risque de s'aggraver au regard de l'effondrement des services de santé, d'assainissement et d'éducation ;

*Demande instamment* à toutes les parties de soutenir et faciliter l'assistance humanitaire ;

*Appelle* toutes les parties à coopérer en vue de la formation rapide gouvernement d'unité nationale qui devra en urgence s'atteler à la résolution des problèmes liés à l'inflation et au chômage.

*Demande* aux pays occidentaux de lever les sanctions économiques qui ont exacerbé la situation

b) Concernant la situation en Somalie:

*Affirme le* respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie ;

*Insiste* sur l'importance d'assurer et de maintenir la stabilité et la sécurité dans toute la Somalie ;

*Se déclare* préoccupée par tous actes de violence visant à empêcher ou à bloquer un processus politique pacifique ;

*Demande* que des mesures soient prises à l'encontre de quiconque tenterait d'empêcher ou de menacer un processus politique pacifique.

*Apprécie* le rôle joué par les états membres de l'IGAD et plus précisément par l'Ouganda, le Kenya, la Djibouti, l'Ethiopie et le Burundi pour les efforts, le soutien et le sacrifice consenti à la nation et au peuple somalien durant ces 18 dernières années.

*Considérant* que le Processus de Paix de la Djibouti ait abouti à une résolution pacifique et globale du conflit somalien et que le Gouvernement éthiopien retire ses forces de la Somalie d'ici la fin de l'année 2008 ;

1. *Exprime* son soutien ferme au Processus de Paix de Djibouti pour la résolution du conflit somalien et appelle tous les partis au Processus de Paix Somalien à respecter à la lettre l'Accord de Djibouti ;
2. *Demande* à l'Union Africaine de renforcer urgemment les forces de maintien de la paix ougandaises et burundaises présentes ;
3. *Demande* en outre à l'Union Africaine de faire appelle aux pays africains frères, notamment l'Afrique du Sud, le Rwanda et le Nigeria afin qu'ils envoient des troupes pour la force de maintien de la paix en Somalie;
4. *Demande* à la communauté internationale d'envoyer des contingents supplémentaires de formation en Somalie avec la capacité de se défendre eux-mêmes ;
5. *Invite* la communauté internationale et plus particulièrement les Nations Unies, l'Union Européenne, la Ligue Arabe et l'Organisation des Pays Islamiques de consacrer davantage de ressources au financement des forces de maintien de la paix et de financer et former les 10.000 hommes des Forces mixtes somaliennes.
6. *Demande* à la communauté internationale de soutenir la Somalie par la formation de son Service Civil et le renforcement des institutions de gouvernance et de démocratie.

c) Concernant la situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo :

1. *Condamne* tous les actes de violence et tout soulèvement armé contre un pouvoir légalement et légitimement établi ;
2. *Affirme* son attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République Démocratique du Congo ;
3. *Demande instamment* à toutes les parties impliquées dans les violences dans l'Est de la République Démocratique du Congo qu'elles respectent immédiatement un Cessez-le-feu ;
4. *Demande* également à tous les pays impliqués directement ou indirectement dans la crise à l'Est de la RDC à privilégier la Paix ;
5. *Soutient* la médiation de l'ancien Président nigérian, Olusegun Obasanjo, Envoyé Spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs ;
6. *Prie* toutes les parties internes et régionales au conflit de coopérer avec l'ancien Président nigérian, Olusegun Obasanjo, pour trouver une solution politique globale et urgente à la crise, et mettre fin à la menace sur la paix et la sécurité internationales dans la région ;
7. *Exprime* sa grande préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire et les attaques contre la population civile ainsi que la violation massive des droits de l'homme ;
8. *Prie instamment* toutes les parties à coopérer en vue de faciliter les opérations d'aide humanitaire conformément au droit international ;
9. *Appuie* le renforcement et la clarification du mandat de la MONUC afin de lui permettre de s'acquitter intégralement et convenablement de sa mission.
10. *Invite* enfin tous les pays des Grands Lacs à privilégier le dialogue interne comme moyen de résolution des conflits en vue d'épargner la sous-région des troubles cycliques.

---